



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierre-alainmillet.fr/Inondations-route-de-Corbas>

Quartier Pasteur

# Inondations route de Corbas

- Rencontres -



Date de mise en ligne : dimanche 15 mars 2009

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**suite à de nombreux échanges avec des riverains de la route de Corbas et de la rue Jean Duclos, une première visite sur place en Novembre 2008, et plusieurs réunions de travail avec les services de l'assainissement du Grand Lyon, cette nouvelle visite est prévue avec un représentant du Grand Lyon pour présenter la position de la communauté qui a la compétence sur ce sujet....**

De nombreux habitants sont présents ainsi que Francis Rambeau, le président du conseil de quartier. Chantal Second, la directrice du cadre de vie et un technicien du service environnement de la ville de Vénissieux.

<a href="sites/pierrealainmillet.fr/IMG/jpg/13032009430.jpg" type="image/jpeg">[JPEG]

La visite commence de manière un peu surprenante, le responsable de l'assainissement du Grand Lyon reposant les questions dont tout le monde pensait qu'elles étaient désormais connues de tous et dans le dossier technique...

Cela dit, après quelques échanges surpris, je propose à tous de faire le tour pour exposer les faits afin de profiter de la présence pour la première fois d'un responsable de la direction en charge des travaux d'assainissement. En effet, lors des derniers contacts, c'était le service de l'exploitation de l'assainissement du Grand Lyon qui était présent. La visite se fait en montant la route de Corbas, faisant le tour de la rue Jean Duclos, avant de remonter jusqu'au point haut de la route de Corbas, après le carrefour du Boulevard Urbain Est.

En bas, vers la pharmacie, les témoignages sont sans ambiguïté. Lors d'événements pluvieux exceptionnels, la route de Corbas se transforme en rivière, et le parking de la pharmacie, qui remonte pourtant à un mètre au dessus de la chaussée devenait une plage...

<a href="sites/pierrealainmillet.fr/IMG/jpg/13032009431.jpg" type="image/jpeg">[JPEG]

Plusieurs maisons ont un sous-sol en contrebas de la route. Depuis assez longtemps, l'installation de robinet, vidanges.. sur des niveaux en contrebas du réseau d'assainissement sont interdits. Ces installations sont donc considérés comme non conformes par les services techniques. Bien sûr, personne ne demande la destruction de ces maisons, mais la solution technique, qui consiste à installer un "clapet anti-retour" qui évite que le réseau en cas de charge se déverse dans le sous-sol, est par principe à la charge du propriétaire privé.

Sur cette question, les assurances et les experts interviennent, et en tant qu'élu, je ne vois pas comment ni pourquoi il faudrait intervenir pour prendre position entre les assurances.

Cependant, ce problème d'installations privés, prend de l'importance parceque le réseau public semble fortement surchargé en cas d'orages. Il est donc important d'avoir un diagnostic clair sur la nécessité ou non de réaliser des travaux sur le réseau public.

Face du chemin de la Perrière, juste avant la bâtiment logistique et le boulevard urbain est, un lotissement privé a été construit en retrait avec une allée privée qui utilise le réseau d'assainissement. Dans les lois actuelles, ce serait aux propriétaires de ce lotissement de s'occuper du ruissèlement sur cette allée...

<a href="sites/pierrealainmillet.fr/IMG/jpg/13032009432.jpg" type="image/jpeg">[JPEG]

C'est un exemple des conséquences de l'urbanisation sur la charge du réseau sur la route de Corbas.

De même, le bâtiment logistique "ExaPack" inquiète les riverains. Une telle surface ne rejette-t-elle pas un grand volume d'eau sur la route de Corbas ? En fait, cet aménagement a dû réaliser un bassin de rétention. Il doit normalement permettre au propriétaire de conserver les eaux de pluie et de les infiltrer sur son propre terrain. Une personne a justement pris des photos des travaux... surprise, le bassin de rétention a été rempli de... pneus...

Le responsable de l'assainissement du Grand Lyon explique qu'il s'agit effectivement d'une technique reconnue, pour créer un trou qui ne s'effondre pas avec les pneus, et qui peut contenir un grand volume d'eau de pluie.

La ville a demandé de faire expertiser le bon fonctionnement du bassin.

Enfin en haut de la route de Corbas, il y a malgré tout des problèmes, alors que les maisons ne sont pas en contrebas, et qu'on est pourtant dans un point en hauteur... Il faudra sans doute mieux comprendre ce qui a pu se passer.

<a href="sites/pierrealainmillet.fr/IMG/jpg/13032009433.jpg" type="image/jpeg">[JPEG]

En conclusion, le service assainissement du Grand Lyon doit prendre position sur le constat. IL y a bien un problème d'assainissement, aggravé dans certains cas par des installations privées qui ne sont plus aux normes, notamment parce qu'elles n'ont pas de "clapet anti-retour", mais le plus important est bien de savoir rapidement quelle est la gravité du problème. S'agit-il d'une insuffisance due seulement aux constructions sur la route de Corbas. Peut-être qu'en fait, c'est le Boulevard Urbain Est lui même qui a modifié les ruissèlements d'eau de pluie..

Pour le savoir, il faut une étude technique complète qui doit être réalisée par un prestataire spécialisé qui réalise un "modèle" du réseau pour en faire des simulations. Il sera ensuite possible de parler des solutions

- ▶ renforcer le réseau ?
- ▶ détourner une partie des eaux vers d'autres directions ?
- ▶ ... ?

Pour l'instant, dans le plan de mandat du Grand Lyon, rien n'est prévu sur cette zone dans les 5 prochaines années. Mais il faut déjà le plus rapidement possible avoir le constat, et trouver comment réaliser les études.

Il y a peut-être une chance, car le Grand Lyon a par contre prévu de réaliser les travaux de prolongation du BUE jusqu'au chemin du charbonnier.. Peut-être que ce chantier important pourrait résoudre aussi le problème de l'assainissement...

Nous attendons désormais avec impatience la confirmation officielle par le Grand Lyon de sa position...